

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021 à 20h00**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de la commune.

La convocation a été adressée le 16 septembre 2021.

**Étaient présents** : Florence BOULLIER, Karine LATOUCHE, Jean-Yves PROUST, Jean-Claude RICHARD, Julien GAURON, Evelyne DAVID, Jessy GONET, Laetitia GUARY, Christophe JEANPIERRE BERRAUD, Florent MARTIN, Janine PERROT, Marie-Pierre BOUGREAU, Natacha DECOURT, Alain IZOPET, Anne MOLVEAU.

**Étaient excusés** : François LIARD donne pouvoir à Florence BOULLIER, Fabienne BAUDON, Monique MARCHE donne pouvoir à Jean-Yves PROUST, Christophe BRETON.

**Secrétaire de séance** : Laëtitia GUARY.

-----  
Dans le cadre de la présentation des administrations qui soutiennent la municipalité, Madame le Maire accueille la Brigade de Gendarmerie de Sainte-Maure de Touraine représentée par la commandant de Brigade et le référent militaire de la commune. En effet, chaque gendarme est référent d'une commune et donc l'interlocuteur privilégié pour Saint-Épain. Cependant, pour toutes demandes d'intervention, il est nécessaire de composer le 17 en priorité.

La commandant de la Brigade expose le nombre d'infractions sur la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit 41 faits : cambriolages, problèmes de migration sur l'aire d'autoroute de la Fontaine Colette qui se situe sur la commune, vols, incivilités, escroqueries, ... . Il est rappelé d'être très vigilant quant aux tentatives d'intrusion par le biais du porte à porte, il est nécessaire de demander la présentation d'une carte professionnelle avant de laisser rentrer quiconque à son domicile. Attention aussi aux mails frauduleux qui sont de plus en plus nombreux.

Le référent militaire expose l'Opération Tranquillité Vacances (OTV), accessible aussi aux entreprises, qui permet le passage de la Gendarmerie à votre domicile, pendant votre absence, afin de vérifier que tout est en ordre. Formulaire à renseigner sur internet ([www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033)) ou à la Gendarmerie de Sainte-Maure de Touraine.

Madame le Maire expose la dangerosité du trajet école-cantine pour les élèves de l'école publique Raymond Queneau. En effet, à raison d'une moyenne de 80 élèves tous les jours, le personnel communal bloque l'accès de la Grande Rue pendant 15 minutes à partir de 12h00 et 13h35 pour le retour à l'école. Malheureusement, le personnel encadrant se fait souvent réprimander par des conducteurs toujours plus pressés. Dès lors qu'il en est de la sécurité des enfants, la Gendarmerie préconise à Madame le Maire de prendre un arrêté permanent de circulation afin de protéger chacun.

Le Conseil Municipal remercie la commandant de la Brigade ainsi que le référent militaire de leur intervention de ce soir.

-----  
**062/2021 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 août 2021**

Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le procès-verbal de la séance précédente.**

### **063/2021 : Modification de la délibération de vente d'une parcelle à Pont Neuf**

Monsieur Jean-Yves PROUST, adjoint au Maire en charge de la voirie informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier la délibération **028/2021** afin de régulariser la vente, pour partie, du chemin communal (CR16) datant de 2007.

En effet, le 15 mai 2007, le Conseil Municipal avait délibéré favorablement pour la vente de la parcelle Xi 63 de 68 m<sup>2</sup> pour un montant de 400 € au profit de la commune.

Le bornage a déjà été réalisé, reste à finaliser la vente devant le notaire.

Les frais de ce dernier sont à la charge de l'acquéreur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte la cession de la parcelle Xi 63 d'une superficie de 68 m2 au prix de 400 € ;**
- **précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;**
- **autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.**

### **064/2021 : Choix de l'entreprise pour le nouveau jeu au plan d'eau**

Madame Karine LATOUCHE, adjointe au Maire en charge de la jeunesse, informe le Conseil Municipal du choix du Conseil Municipal des Enfants concernant le nouveau jeu du plan d'eau.

Les enfants ayant choisi à l'unanimité le jeu dit de l'araignée, quatre entreprises ont été contactées pour proposition de devis :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>TVA</b>	<b>Montant TTC</b>
MAG EQUIP.COM	4299.00	859.80	5158.80
L'ECHO TECHNIQUE	5970.00	1194.00	7164.00
ADEQUAT	6050.00	1210.00	7260.00
TECHNI-CONTACT	6474.68	1294.94	7769.62

Madame Karine LATOUCHE propose de retenir la mieux disante soit MAG EQUIP.COM.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE l'achat d'une grande pyramide en filet de corde armée au prix de 4299.00 HT**
- **autorise Madame le Maire à signer le devis avec la société MAG EQUIP.COM.**

### **065/2021 : Rapport annuel 2019 et 2020 sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable**

Monsieur Jean-Claude RICHARD, conseiller délégué en charge des réseaux informe le Conseil Municipal du fait que le SIAEP de la Région de Saint-Épain a adressé un exemplaire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019 et 2020. Ces rapports ont été adoptés respectivement en Comité Syndical le 3 novembre 2010 et le 8 juillet 2021. En tant que commune adhérente, le Conseil Municipal se doit d'émettre son avis sur ce document.

Monsieur Jean-Claude RICHARD soumet le rapport à l'assemblée.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les éléments figurant dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable pour l'exercice 2019 et 2020.**

## **066/2021 : Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement**

Monsieur Jean Claude RICHARD, conseiller délégué en charge des réseaux fait part à l'assemblée du contenu du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement. Il explique qu'il doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante de la collectivité qui gère le service.

Monsieur Jean-Claude RICHARD soumet le rapport à l'assemblée.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les éléments figurant dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement pour l'exercice 2020.**

### **Questions diverses :**

- Madame le Maire fait lecture du courrier reçu par l'association des Vallées Vertes le 15 septembre 2021. Ayant fait un « Marché Gourmand » réussi, qui a permis un meilleur résultat comptable, l'association prend à sa charge le remboursement du branchement provisoire du compteur électrique. Elle renouvelle ses remerciements aux employés communaux et de mairie pour leur aide, et adresse ses remerciements au Conseil Municipal. L'association remercie Madame le Maire pour son soutien et ses encouragements.
- Dans le cadre de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, dite loi « Engagement et proximité », l'article 104 instaure un régime de protection fonctionnelle effective pour les élus locaux.

La loi n°2019-1479 de finances 2020 du 28 décembre 2019 institue une dotation budgétaire destinée à compenser le montant payé par les communes de moins de 3500 habitants au titre de la souscription, dans un contrat d'assurance, d'une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de son obligation de protection à l'égard du maire et des élus mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 2123-34 du code général des collectivités territoriales. La municipalité a donc reçu la somme de 117 euros pour l'année 2021.

La Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL) – assurance de la municipalité, a étendu automatiquement et sans surcoût la couverture des personnes assurées au titre du contrat de protection fonctionnelle, soit Madame le Maire, ses adjoints et conseillers délégués.

- Madame le Maire adresse ses remerciements au Conseil Municipal pour l'organisation des cent ans de notre doyen, le 4 septembre 2021, qui s'est éteint quelques jours après.
- Fêtes à venir :
  - Samedi 25 septembre 2021 : opération nettoyage de la commune par le Conseil Municipal des Enfants ;
  - Samedi 16 octobre 2021 : inauguration du presbytère. Madame Isabelle MOTHAS, peintre, œuvre actuellement sur la fresque qui arborera l'entrée principale. Monsieur Florent MARTIN doit venir prendre des photos afin de créer les cartons d'invitation. Madame Isabelle MOTHAS a présenté à Madame le Maire des sculpteurs qui souhaitent exposer au presbytère.
  - Jeudi 11 novembre 2021 : commémoration de l'Armistice à préparer, réunion du CCAS à venir pour prévoir le repas des anciens.
- Réunion avec les assistantes maternelles exerçant sur la commune, mardi 28 septembre 2021 à 20h en mairie ;
- Monsieur Alain IZOPET, conseiller municipal fait part au Conseil Municipal d'un incident survenu sur une autre commune : câble électrique tombé sur la route. Ne sachant comment réagir, il a été conseillé par Monsieur Jean-Claude RICHARD, conseiller délégué et pompier volontaire, par la conduite à tenir suivante : sécuriser le lieu et appeler les pompiers.

- Madame Natacha DECOURT, conseillère municipale, expose au Conseil Municipal que le dispositif de sécurité des travaux de la route de Villeperdue est inapproprié. Les emplacements des agents qui régulent la circulation sont beaucoup trop espacés pour sécuriser la zone. De ce fait, les conducteurs se retrouvent parfois face à face sur la même voie. Madame Natacha DECOURT demande la date de fin des travaux, réponse : le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- Monsieur Jean-Yves PROUST, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la réinstallation des baliroutes dans la rue Louis Perrotin mercredi 22 septembre 2021. Madame Janine PERROT, conseillère municipale, transmet à Madame le Maire un projet d'aménagement de ladite rue de la part d'un riverain.
- Madame le Maire fait part de la nécessité de recruter un nouvel agent technique au vu du départ à la retraite d'un agent technique le 31 janvier 2022.
- Monsieur Jean-Claude RICHARD, conseiller délégué, souhaite voir avec la commission « Fêtes et Cérémonies » le projet des illuminations de Noël 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 22h00.

**Le Maire,**  
**Florence BOULLIER**

